



Livret d'Accueil

Rentrée 2026



Livret d'Accueil

Message de bienvenue du Président



Bienvenue à ERASME, un lieu d'apprentissage, d'engagement et d'émancipation fondé sur les valeurs de l'éducation populaire. Notre ambition est de vous accompagner dans votre développement personnel et professionnel afin que vous deveniez des acteurs engagés du secteur social et médico-social.

À ERASME, nous croyons en une pédagogie qui favorise l'autonomie, la réflexion critique et le pouvoir d'agir. Nous vous invitons à vous investir pleinement dans votre parcours de formation, à cultiver le plaisir d'apprendre et à développer les compétences nécessaires pour comprendre et accompagner la complexité du monde d'aujourd'hui.

Avec rigueur, détermination et enthousiasme, construisons ensemble des institutions plus justes et solidaires au service des personnes les plus vulnérables. Par votre engagement et votre professionnalisme, vous contribuerez à créer ces véritables oasis d'humanité qui donnent tout son sens à l'action sociale.

Notre objectif est simple : vous accompagner pour grandir, apprendre et devenir les professionnels de demain.

Andres ATENZA,
Président de l'association ERASME

Sommaire

1. La présentation de notre établissement de formation
2. L'équipe ERASME pour vous accompagner
3. Notre offre de formation diplômante
4. Les différents statuts en formation
5. La vie au centre
6. La gestion des absences
7. Les périodes de formation pratique en entreprise
8. Les informations utiles
9. Les accès aux 4 sites de notre établissement



1. Présentation de notre établissement de formation

L'association ERASME et l'institut de formation

ERASME, Institut du Travail Social, et son CFA délivrent des formations aux métiers de Moniteur Éducateur et d'Éducateur Spécialisé. Ces formations sont délivrées sur nos 3 antennes :

- Toulouse,
- Mane,
- Montauban.

L'Institut propose également de la formation continue, dans le but d'accompagner les professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux dans l'évolution de leurs pratiques au bénéfice d'une meilleure prise en charge des personnes accompagnées.

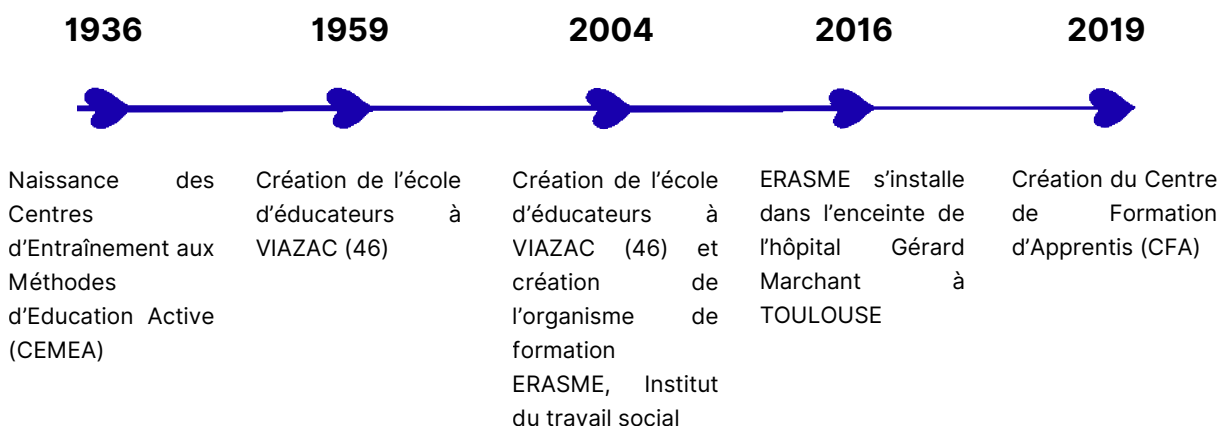
L'Institut est en relation constante avec les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux au travers de ses différents dispositifs de formations initiales et continues, permettant d'être au plus près des besoins des employeurs et des professionnels.



ERASME souhaite être un véritable concentré d'expertise et d'efficacité, en ciblant une transformation sociale, inclusive et émancipatrice.

ERASME est une association loi 1901 à but non lucratif. L'association comprend une cinquantaine de membres : des personnes physiques et qualifiées, des personnes morales (associations du secteur : établissements sociaux et médico-sociaux, réseaux d'établissements ou de personnes concernées) et des membres de droit : les CEMEA, la Région, le département.

Un peu d'histoire



Nos chiffres clefs



Recherche en travail social



Partenariats internationaux

93

Apprenants ME
au 31/05/2026

207

Apprenants ES
au 31/05/2026

40

Salariés
au sein d'ERASME

1098

Professionnels formés
En Formation continue dont 15 stagiaires OASISS Handicap

91%

Taux de réussite DEME 2025

96%

Taux de réussite DEES FI 2025

94%

Taux de réussite DEES CFA 2025

Notre mission

Notre mission : Former des professionnels du travail social :

- Éclairés, émancipés et aguerris aux pratiques de leur discipline,
- Attentifs au développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

En mesure d'œuvrer pour :

- Le respect des droits humains, des libertés fondamentales et de la démocratie
- Une société humaniste, inclusive et respectueuse des différences et de l'environnement
- Le renforcement des droits sociaux et de la cohésion sociale.

2. L'équipe ERASME pour vous accompagner

Notre équipe

Tout au long de votre parcours de formation, plusieurs interlocuteurs sont à votre disposition pour vous guider, vous soutenir et assurer le bon déroulement de votre cursus.

La Direction

La direction assure le pilotage stratégique et pédagogique de l'établissement. Elle est votre interlocutrice pour toute question institutionnelle.

Le Responsable de filière

Votre interlocuteur privilégié pour l'accueil en début de formation, la gestion des examens et l'accompagnement tout au long de votre parcours de formation.

Formateur référent

Il accompagne votre parcours pédagogique et disciplinaire, en lien avec les responsables de filières.

Le Chargé de développement CFA

Votre interlocuteur privilégié pour projet de formation professionnelle, la relation avec votre employeur et votre accompagnement tout au long de votre parcours de formation, en lien avec votre employeur.

Les appuis pédagogiques

Les Cadres Pédagogiques, la Recherche, les Professionnels de terrain, les Associations socio-culturelles et sportives, Partenariats Institutionnels, témoignages de personnes accompagnées.

Les assistantes de formation

Elles assurent la gestion administrative et le suivi de vos dossiers de formation tout le long de votre parcours dans l'établissement

Référent handicap formation

Il gère : accueil, analyse de vos besoins d'adaptation et/ou de compensation. Il sécurise également votre parcours en aide humaine, technique ou en adaptation pédagogique.

Référent mobilité

Il coordonne les aspects logistiques, administratifs et partenariaux de votre mobilité en Europe et à l'international.

Documentaliste

Elle vous guide dans vos recherches d'information, l'établissement de bibliographie et vous conseille sur le fonds documentaire du Centre de ressources

Fonctions du support

Accueil, Comptabilité, RH, Qualité, Communication, Entretien des locaux,



3. Notre offre de formation diplômante

DIPLÔME D'ÉTAT ASSISTANT FAMILIAL DEAF

FORMATION
EN 24 MOIS
420H THÉORIQUES

NIVEAU 4
ÉQUIVALENT
BACCALAURÉAT

CONTINUITÉ DE
L'AGRÉMENT ET
DES 100H DE STAGE
RÉALISÉES PAR LE
CANDIDAT.

ANNÉE 1

VALIDATION PAR BLOC DE COMPÉTENCE

ANNÉE 2



4 blocs de compétence à valider tout au long du parcours de formation :

BC1 : Accompagnement éducatif, affectif, social et prise en compte des besoins et droits fondamentaux de l'enfant/du jeune : 147 heures

BC2 : Accompagnement de l'enfant/du jeune dans ses relations avec son cercle familial élargi : 95 heures

BC3 : La place de l'enfant/du jeune au sein de sa famille d'accueil : de son arrivée à son départ : 103 heures

BC4 : Le contexte d'intervention de l'assistant familial et travail en équipe pluriprofessionnelle : 75 heures

4. Les différents statuts en formation

Les statuts possibles au sein des promotions ERASME

Selon votre parcours et votre situation, vous pouvez intégrer ERASME sous différents statuts, chacun impliquant des droits et obligations spécifiques.

Vous avez la possibilité de changer de statut en cours de formation pour correspondre aux évolutions de votre parcours.



Statut étudiant : Réservé aux apprenants ES en formation initiale (niveau 6). Alternance entre formation théorique au centre et stages pratiques tout au long du cursus.



Statut élève : Pour les apprenants ME en formation initiale. Alternance entre formation théorique au centre et stages pratiques.



Statut salarié : Via un contrat d'apprentissage, de professionnalisation, ou autre type de contrat. Vous êtes soumis aux mêmes droits que les autres salariés régis par le Code du Travail.



Statut stagiaire de la formation professionnelle : Statut provisoire pour les candidats au CFA n'ayant pas ou plus d'employeur durant maximum 3 mois de formation.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

OBJECTIFS



Former et acquérir une qualification professionnelle

QUALIFICATION



- Un diplôme d'État (master, licence, BTS ou CAP...)
- Un titre professionnel.

DUREE



Ce contrat, peut être à durée déterminée ou indéterminée.

CONDITIONS



Ce type de contrat est adaptés pour les jeunes de 16 à 29 ans.

A savoir que cette limite peut s'étendre à 35 ans si l'apprenti signe un nouveau contrat pour un diplôme supérieur, ou si son précédent contrat a été rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Néanmoins, il n'y a pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap ou qui souhaitent créer une entreprise nécessitant un diplôme.



CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Obtenir une qualification professionnelle reconnue

- Un diplôme
- Un titre professionnel
- Un certificat de qualification professionnelle

Ce contrat, peut être à durée déterminée ou indéterminée.

Ce type de contrat s'adresse à plusieurs catégories de personnes :

- Les jeunes de 16 à 21 ans qui souhaitent compléter leur formation initiale.
- Les demandeurs d'emploi (plus de 26 ans)
- Les bénéficiaires d'allocations comme le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation adulte handicapé (AAH) ou l'allocation de solidarité spécifique (ASS).
- Les personnes ayant déjà bénéficié d'un contrat aidé.



Pour en savoir plus :

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/je-suis-alternant>

5. La vie au centre

Horaires d'accueil

Nos établissements vous accueillent à partir de **08h30**.

Matin : 9h-12h30

Après-midi : 13h30-17h

Journée de 7h de formation.

Badge d'accès pour le site de Toulouse

Chaque apprenant reçoit en début d'année un badge personnalisé permettant l'accès à l'établissement. En cas de perte : 5€ pour un nouveau badge.

Restauration

Foyer avec micro-onde. Accès à la cafétéria du CH Marchant pour 3,25€ en créditant les repas en amont au DPL B1 - 2ème étage (lundi et jeudi matin) et distributeurs disponibles pour le site de Toulouse.

Espace informatique sur le site de Toulouse

Mise à disposition de postes informatiques fixes en libre accès, équipés des logiciels Microsoft et reliés à Internet.

L'ENT

L'Espace Numérique de Travail vous donne accès à tous vos supports pédagogiques par modules de formation. Votre code d'accès vous est remis en début d'année.

Les délégués

Deux apprenants délégués et leurs suppléants assurent la liaison entre apprenants et l'équipe pédagogique et support. Véritables ambassadeurs, ils sont force de proposition et participent à la démarche d'amélioration continue lors des conseils de classe, de discipline et conseils de perfectionnement.

L'accueil des personnes en situation de handicap

Le référent handicap soutient et conseille les étudiants en situation de handicap dès leur arrivée. Il évalue leurs besoins pour proposer des aménagements personnalisés et collabore avec les équipes de formation et de santé pour garantir l'égalité des chances et favoriser la réussite académique.

La mobilité

La mobilité internationale au sein d'Erasmus vise à :

- Développer des pratiques professionnelles à travers la coopération multiculturelle.
- Renforcer les compétences théoriques et linguistiques tout en découvrant une nouvelle culture.
- Promouvoir l'égalité des chances en intégrant l'inclusion, la diversité et l'équité.

Le vivre ensemble

Le vivre ensemble repose sur le respect mutuel, la bienveillance et la responsabilité de chacun au sein du centre de formation. Chaque apprenant contribue à maintenir un environnement propre, respectueux et propice au travail collectif et aux échanges.

Le centre documentaire

Le centre de documentation se trouve sur le site de Toulouse (au-rez-de-chaussée). Il dispose d'un fonds en Sciences humaines et sociales de plus de 5000 titres et de journaux d'actualités consultables. Vous avez également accès à une banque de données numériques, notamment grâce à notre abonnement à Cairn (consultation via le portail ENT).

·Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 9h30-12h15/13h00-18h00.

Le vendredi : 9h00-13h00.

·3 PC en libre accès

·Accès au fonds documentaire en ligne :

Un catalogue en ligne vous permet de prendre connaissance de la base documentaire, de visualiser les ouvrages disponibles et de réserver.

Les élèves de Montauban et de Mane ont accès aux ressources documentaires de Toulouse, ils peuvent réserver en ligne et recevoir leurs titres à Montauban et Mane. Par ailleurs ERASME dispose également d'un fonds documentaire permanent de 200 ouvrages sur le site de Montauban.



6. La gestion des absences

L'assiduité est un élément d'évaluation de la formation. Elle est une des conditions pour pouvoir être présenté par l'institut aux épreuves de certification.



Tout justificatif doit être transmis dans les **48h** suivant le premier jour de l'absence à l'assistante pédagogique en charge de votre promotion.

QUELLES ABSENCES JUSTIFIÉES

QUELLES ABSENCES INJUSTIFIÉES ?


Motifs d'absence	Absence justifiée	Absence injustifiée	Justificatif
Maladie	X		En fonction du statut (1)
Maladie sans justificatif médical		X	
Accident de travail	X		Arrêt de travail
RDV médical sur temps de formation (hors maladie)		X	
RDV urgences médicales	X		Justificatif médical
Enfant malade	X		Justificatif médical
Visite médicale apprenti	X		Bulletin de la médecine du travail
Congés maternité / paternité	X		Attestation CPAM
Décès conjoint, parents du 1er / 2eme degrés (2)	X		Acte de décès

Motifs d'absence	Absence justifiée	Absence injustifiée	Justificatif
Visite d'appartement, état des lieux...		X	
Convocation permis de conduire	X		Convocation
Convocation préfecture / tribunal	X		Convocation
Convocation Journée Défense et Citoyenneté	X		Convocation
RDV administratifs et personnels		X	
Grève des transports	X		Justificatif de grève du transporteur
Accident de voiture sur le trajet	X		Copie du constat
Panne de voiture		X	
Intempéries		X	
Absence sans motif ou justificatif		X	

(1) Apprenants salariés et demandeurs d'emploi : arrêt maladie à fournir

Apprenants en filière initiale : certificat médical demandé. Attention : en cas d'accident sur votre lieu de stage, l'événement est à déclarer impérativement à ERASME (à la responsable de filière en charge de votre promotion) dans les 48h.

(2) 1er degré : enfants, parents. 2eme degré : frères/sœurs, grands-parents, petits-enfants

 Concernant les salariés en formation. L'Article L. 6223-4 du Code du travail rappelle que l'employeur s'engage à faire suivre à l'apprenti (ou autre salarié) la formation dispensée par le centre [...].

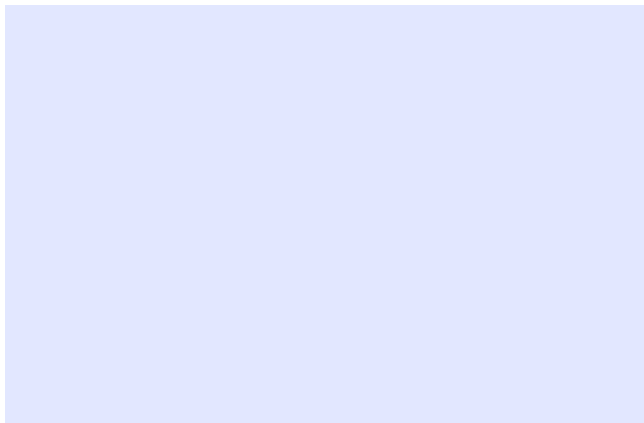
Les absences justifiées font l'objet d'une étude détaillée pour évaluer les éventuels rattrapages de contenus de cours dispensés. Ces éléments conditionnent le passage dans le cycle annuel suivant et la possibilité d'être présenté aux épreuves de certification.

7. Les périodes de formation pratique en entreprise

Pour les apprenants sans employeur, la formation pratique en entreprise se caractérise par des stages pour lesquels une convention de stage est nécessaire.

La convention de stage

Obligatoire pour l'ensemble de vos stages. Elle précise les compétences à acquérir ou à développer et indique le temps prévu de stage dans le cursus de formation.



Le livret de formation/apprentissage

Distribué en début de formation, cet outil de communication est indispensable au suivi. Il mentionne les objectifs, les travaux réalisés en entreprise et au centre, et décrit les acquis et difficultés. Il sera nécessaire lors des épreuves de certifications finales.



La visite d'entreprise

Une rencontre est organisée entre le référent de parcours et le maître d'apprentissage ou le tuteur au moins une fois par an pour faire le point sur la formation, les compétences acquises et le comportement.



Mise à jour administratives

Tout apprenant s'engage à transmettre dans les plus brefs délais tout changement de coordonnées, état civil ou adresse, afin d'assurer votre suivi .

8. Informations utiles en alternance

Pour les salariés, vous recevez un salaire minimum déterminé par le type de contrat calculé en fonction de votre âge et de votre ancienneté dans le parcours de formation.

- **Contrat d'apprentissage**

Pour en savoir plus :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

- **Contrat de professionnalisation**

Au 1^{er} janvier 2025

Pour en savoir plus :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F15478>

- **Les congés payés**

Ils sont identiques à ceux des salariés de votre structure d'accueil.


Attention, les congés doivent être pris pendant les semaines en entreprise.

En apprentissage, vous bénéficiez également de 5 jours de révision.

Pour en savoir plus :


<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2258>

Rupture de contrat et informations utiles

Travail 

Comment rompre votre contrat d'apprentissage?

Vous avez le droit de rompre votre contrat d'apprentissage en cours de formation. Les conditions varient selon la durée déjà passée en entreprise.

 Début de la formation pratique en entreprise

Avant
les 45 premiers jours de formation pratique

Après
les 45 premiers jours de formation pratique

OU

- Rupture possible à votre initiative par écrit
- Rupture possible en accord avec votre employeur
- Rupture possible après avoir :
 - saisi le médiateur de l'apprentissage
 - informé votre employeur
- Rupture possible si vous obtenez votre diplôme et à condition d'informer l'employeur par écrit, au moins 1 mois avant la date de fin de contrat envisagée

À savoir

Votre employeur peut rompre le contrat pour faute grave, inaptitude, force majeure ou exclusion définitive du CFA.

Service-Public.fr

Période d'essai

La période d'essai est de 45 jours, temps passé uniquement en entreprise. Durant cette période, le contrat peut être rompu à l'initiative de l'employeur ou de l'apprenant.

Au-delà de 45 jours

Seul un accord des deux parties - employeur et apprenant - peut mettre fin au contrat. En cas de rupture, vous devez obligatoirement en informer votre référent de parcours.

Après une rupture

L'établissement peut vous accueillir pendant une période de 6 mois et vous aidera dans votre recherche d'un nouveau contrat. Vous serez alors considéré comme stagiaire de la formation professionnelle, couvert par une convention.

Pour en savoir plus :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

Les aides possibles

Cette liste n'est pas exhaustive et sujet à changement.

Les aides destinées aux apprenants dépendent du statut (étudiants, demandeurs d'emploi, apprentis ou autres salariés)



Bourses d'études sanitaires et sociales

La Région Occitanie soutient les apprenants du secteur du sanitaire et social. Attention : les apprentis ne sont pas éligibles du fait de leur statut de salariés.

Pour en savoir plus :
<https://www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales>



Aide pour les personnes en situation de handicap

Des aides sont disponibles en fonction de votre situation. Pour cela, il faut se rapprocher de la référence handicap de notre établissement et de L'AGEFIPH.



Aide OPCO pour les apprentis

L'OPCO Santé peut prendre en charge une partie des frais de transport et d'hébergement sous forme de remboursements des frais réels justifiés. Contactez le service RH de votre entreprise.

Pour en savoir plus :
https://www.opco-sante.fr/app/uploads/2025/09/opco0195_synthese-des-prise-en-charge-sssms_pdf_site.pdf



Aide Mobili-jeune & APL

Mobili-jeune : jusqu'à 100€/mois pour les apprentis de moins de 30ans.

Pour en savoir plus :
<https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune>

APL : aide personnelle au logement via la CAF pour diminuer votre loyer.

Pour simuler votre APL :
<https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caf/fr/aidesetdemarches/mesdemarches/faireunesimulation/lelogement#/preparation>



Carte d'étudiant des métiers

Donne droit à différentes réductions pour accéder à l'offre culturelle ou de loisir en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Délivrée par l'établissement dans les 30 jours suivants votre inscription.

Pour en savoir plus :
<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/telechargement-de-la-carte-etudiant-des-metiers>

9. Les accès aux 4 sites de votre établissement

Site de Toulouse

Adresse : 134 Route d'Espagne, 31100 TOULOUSE - Dans l'enceinte du Centre Hospitalier Gérard Marchant.

Accès : Rocade Ouest sortie 25 (LANGLADE) ou sortie 30 (SAINT SIMON)



Par véhicule :

- Rocade Ouest : sortie n°25 Langlade
- Rocade Arc-en-Ciel : Sortie 38 : Saint Simon

Par transports en commun :

- Bus : Arrêt Marchant : ligne 13, ligne 152 et ligne L5
- Téléo : Arrêt Oncopole - Lise Enjalbert

Par la route

Rocade Ouest: sortie 25 : LANGLADE
ou
Rocade Arc-en-Ciel: sortie 38 : Saint SIMON

Par les transports en commun - Réseau Tisséo

Bus : 13 - 11 - 52 (Arrêt Marchant)



Pour accéder à notre site, merci de vous présenter à l'entrée principale de l'Hôpital Gérard Marchant, située sur la route d'Espagne.



Où se garer ?



Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap



UNITÉS DE SOINS ADMISSIONS ADULTES

- 1 Cervantès
- 2 Artaud
- 3 Van Gogh
- 4 Prigogine
- 5 Verlaine
- 6 De Nerval
- 7 Claudel
- 8 Bonnafé - SSR
- 9 Maupassant - SSR
- 10 Rosa Bonheur - SSR
- 11 PAJA - Jeunes adultes

UNITÉS DE SOINS ENFANTS ET ADOLESCENTS

- 14 Clinique Chaurand
- 15 Consult'Ado
- 16 Coordination
- 17 UEA - CAPPA
- 12 UHSA
- 23 Centre opérationnel PCAMP
- 13 Les Jardins des Silos (usd)
- 18 ATM Cafétéria

- 24 EMIHP | EMOT | POOL
- 25 CRESAM
- 26 ELSA | HOME
- 27 Centre RPS
- 28 PSYDOM
- 29 EMIC
- 30 Auditorium
- 31 Petit amphithéâtre
- 32 Bureau des entrées
- 19 FERREPSY
Maison de la recherche Occitanie
- 22 ERASME
Institut du travail social
- 33 Maison des médecins

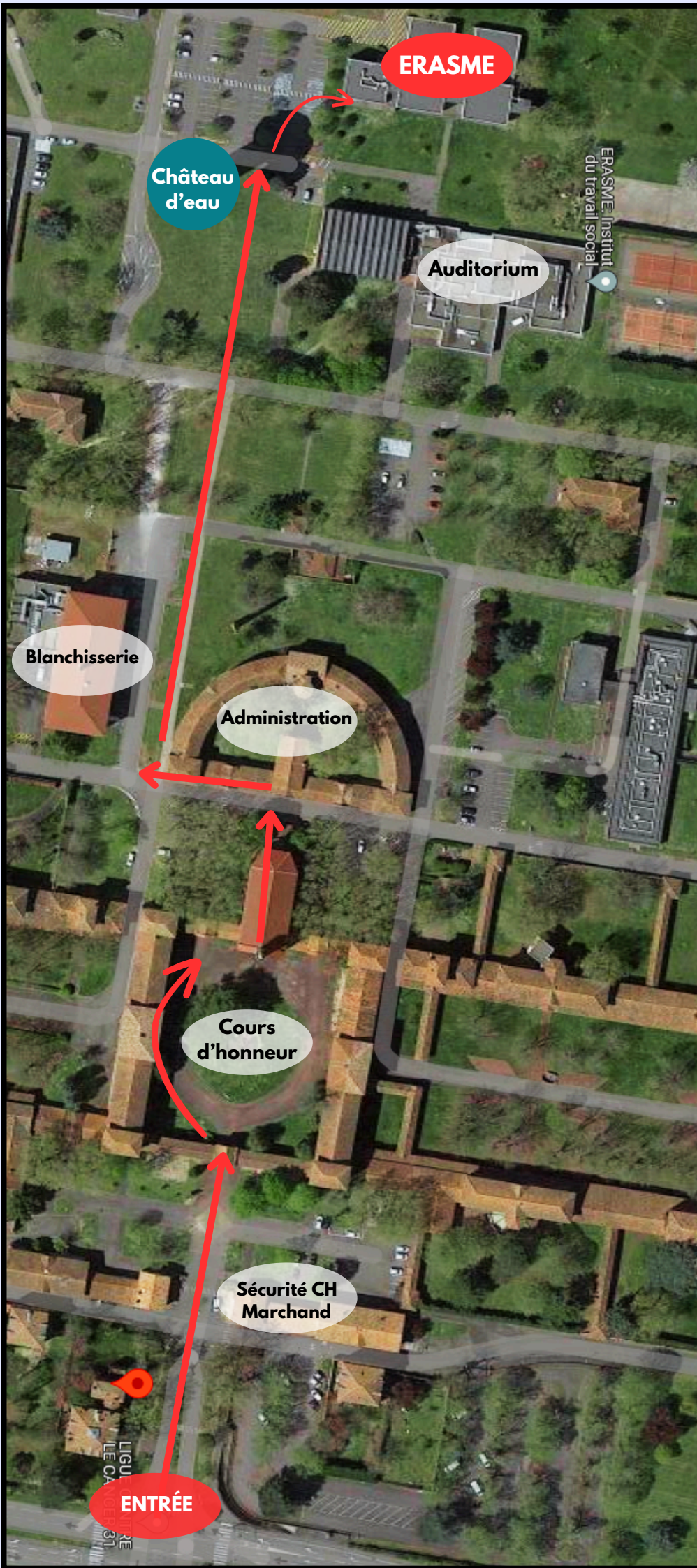
PÔLE ADMINISTRATIF

- 81 Direction des ressources humaines
- 82 Direction des soins
- 83 Direction du patrimoine et de la logistique
- 84 Direction générale
- 85 DAHFSI
- 86 CME
- 87 Service Qualité
- 88 DIMSP
- 89 Centre de documentation
- 90 Santé au travail

PÔLE LOGISTIQUE ET TECHNIQUE

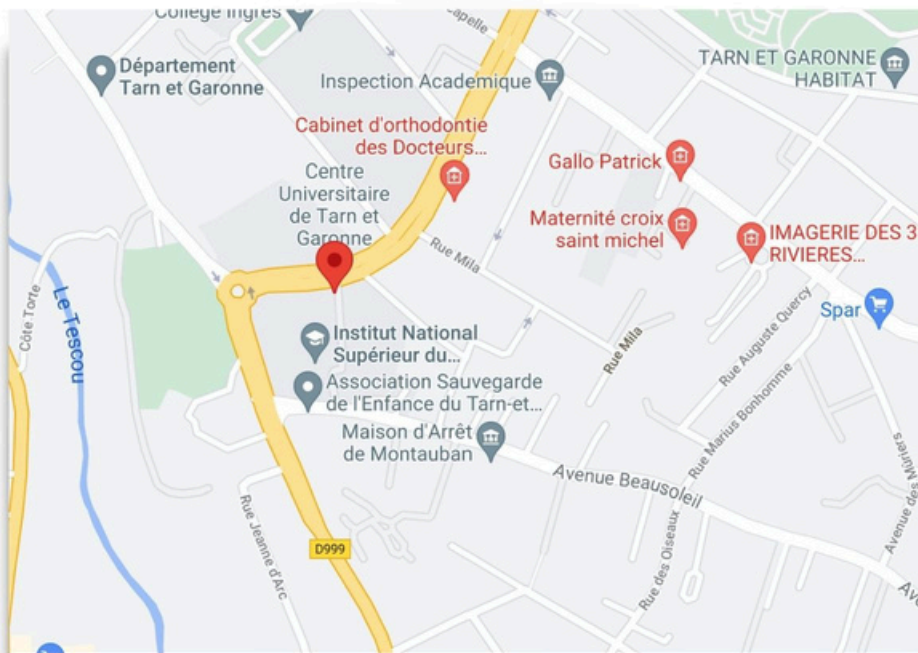
- 20 Pôle logistique et technique
- 21 Self du personnel
- 83 Centre d'édition
- 83 Vaguemestre

INSTRUCTIONS ACCÈS PIÉTON

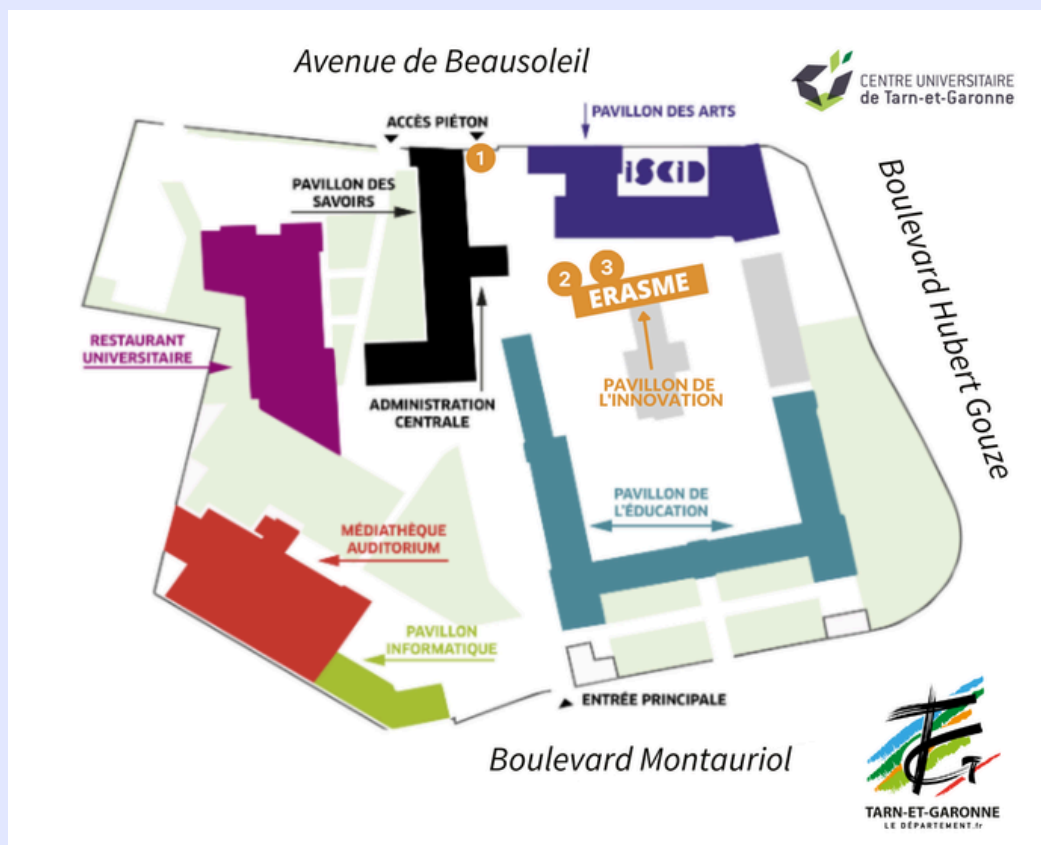


Site de Montauban

116 Boulevard Montauriol, 82017 MONTAUBAN

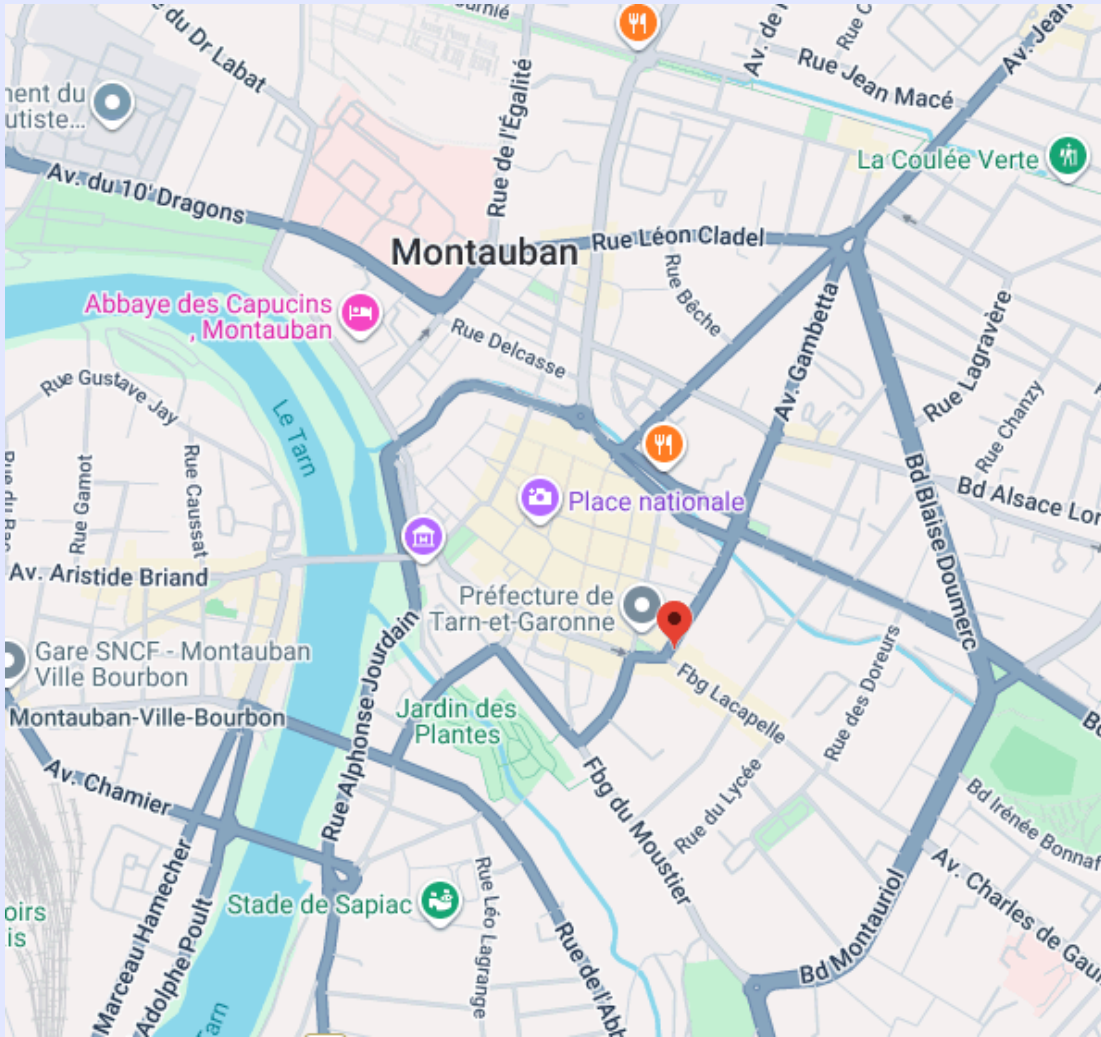


- Par la route (depuis Toulouse)**
A20 Direction Montauban/Limoges/Paris
Prendre sortie 64
- Par les transports en commun - Réseau transports Montalbanais (Depuis la gare SNCF Montauban)**
Bus Urbain ligne 6 (Arrêt Université)



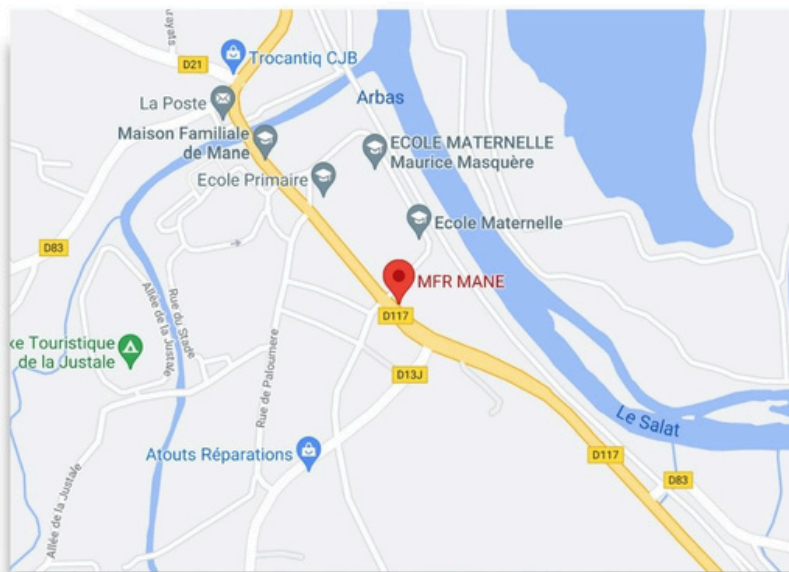
Site de Montauban

112 Faubourg Lacapelle, 82000 MONTAUBAN



Site de Mane

35 Avenue Couserans , 31260 MANE



Par la route (depuis Toulouse)

A64 Direction Foix/Tarbes
Prendre sortie 20

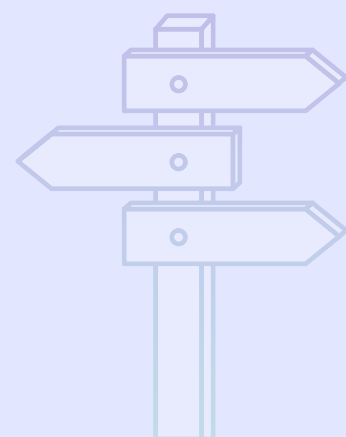
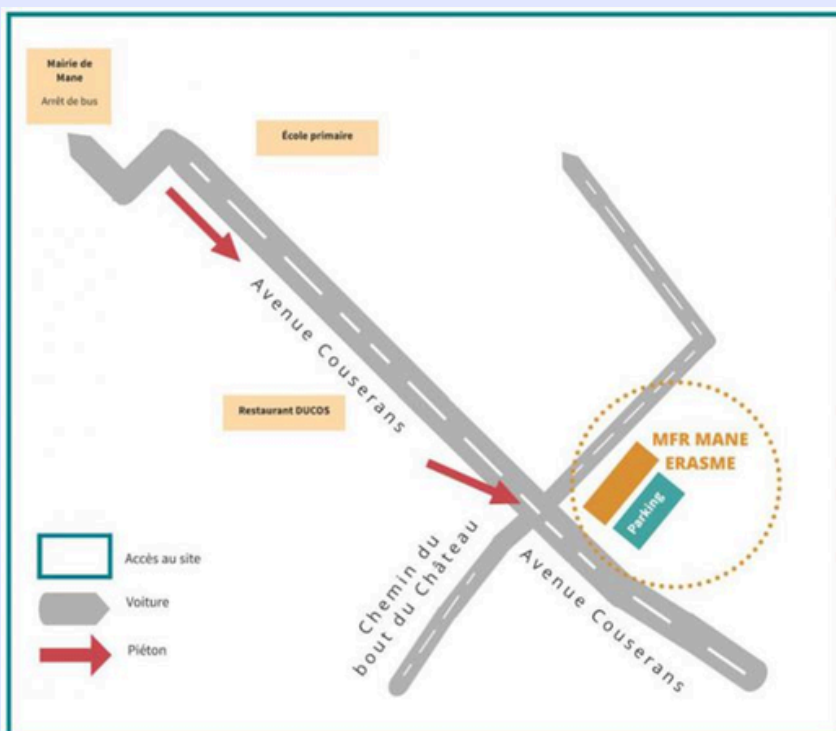
Par les transports en commun

Ligne de bus Gare de Bousens - Saint-Girons - Arrêt
Mairie de Mane

Navettes Saint-Gaudens - Mane

**Vous arrivez sur le site de la Maison
familiale rurale de Mane**

Locaux accessibles aux
Personnes en Situation de Handicap



Contacts utiles

Toulouse

Standard : 05 61 19 27 60

Montauban

Standard : 05 61 19 27 60

Mane

Standard : 05 61 19 27 60

Email pédagogique

contactpeda@erasme.fr

Email référence handicap

referenthandicap@erasme.fr

Site internet

www.erasme.fr

LinkedIn

ERASME, Institut du Travail Social

Bienvenue chez ERASME ! Toute l'équipe est mobilisée pour vous accompagner vers réussite de votre formation et votre insertion professionnelle dans le travail social.